



Doc. 16424
22 juin 2026

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Serbie

Amendement¹ n° 19

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 24, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée appelle les autorités serbes à garantir la protection effective des droits des personnes appartenant à des minorités nationales, y compris la communauté albanaise de la vallée de Preševo, notamment par un accès égal aux services et institutions publics, une participation effective à la vie publique, ainsi que par une application transparente et non discriminatoire des contrôles du statut de résident. Elle invite en outre les autorités à donner suite aux préoccupations relatives à la «passivation» des adresses de résidence dont font l'objet les membres de la minorité albanaise, à garantir des recours effectifs et à rétablir les droits des personnes concernées lorsque ces mesures ont été appliquées de manière illégale ou discriminatoire.»

Déposé par:

VOKSHI Albana, Albanie, PPE/DC
ABRAHAM Knut, Allemagne, PPE/DC
BUŠIĆ Zdravka, Croatie, PPE/DC
KJOKU Bekim, Macédoine du Nord, SOC
LUARASI Iris, Albanie, SOC
XHAÇKA Olta, Albanie, SOC

1. 2026 - Troisième partie de session

